

Date de Convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents : 13

AUGIER Céline, AVARGUES Marcel, BREMOND-DICK Caroline, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : DARGER Y Viviane ;

Excusés :

Procurations: de DARGER Y Viviane à BREMOND-DICK Caroline ;

M. PEYRON Jean-Pierre a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2019

DELIBERATIONS

1. Approbation du Compte de Gestion 2018 du Receveur municipal

Le Compte de gestion du Trésorier reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2018.

FONCTIONNEMENT:

Dépenses de fonctionnement :	767 628,79 €
Recettes de fonctionnement :	836 797,43 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 69 168,64 €
Résultat de clôture (cumul des résultats des exercices précédents) :	+ 283 758,01 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	390 759, 53 €
Recettes d'investissement :	536 256,95 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	+ 145 497,42 €
Résultat de clôture (cumul des résultats des exercices précédents) :	- 14 741,96 €

Approbation à l'unanimité (13 voix et une procuration pour)

2. Approbation du Compte administratif 2018 du Maire

Le Compte Administratif 2018 du Maire montre les mêmes résultats que ceux du compte de gestion du Receveur municipal (Cf. tableau ci-dessus)

Approbation à l'unanimité (12 voix et une procuration pour)

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 00

3. Vote des taux des taxes directes locales 2019

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 reçu des services fiscaux de Vaucluse proposant un produit assuré de 365 549 € pour 2019 avec maintien des taux de 2018 et compensation par l'Etat pour les exonérations pratiquées, d'un montant complémentaire de 17 867 €. Ce produit assuré suffisant au besoin de financement prévu au budget primitif 2019, Madame le Maire propose de reconduire les taux de 2018 pour l'exercice 2019, soit :

Taxe d'habitation : 11,96%

Taxe foncière (bâti) : 14,06%

Taxe foncière (non bâti) : 45,81 %

Approbation à l'unanimité (13 voix et une procuration pour)

4. Approbation du Budget prévisionnel 2019

- **Madame le Maire demande à l'Assemblée de voter les subventions aux associations viensoises en même temps que le vote du BP:**

Comité des fêtes	6 000 €
Améthyste (pour la fête de la nature)	1 000 €
APE	1 100 €
La Strada	400 €
les Amis de Viens	300 €
ADMR	1 200 €
OCCE	1 250 €

Approbation à la majorité (10 voix pour, 2 abstentions : M. Avargues et F. Roux et 2 voix contre C. Brémond Dick + 1 procuration)

- **Vote du BP 2019 :**

Le Budget prévisionnel prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice et ouvre les crédits nécessaires à leur réalisation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (fournitures et services dont cantine)	168 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL (salaires et charges, médecine du travail...)	337 300,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS (Versement participation à la CCPAL)	31 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	35 211,59 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Indemnités, subventions ...)	64 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES (Remboursement intérêts d'emprunt)	46 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	28 488.41 €
TOTAL		920 000,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 00

RECETTES

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2018
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	282 718,92 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00 €
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES (concessions, ALSH...)	9 881,08 €
73	IMPOTS ET TAXES (Produit TH, TF et TFNB)	405 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Dotations, subventions CAF...)	134 400,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers, locations...)	85 000,00 €
TOTAL		920 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé Chapitre	Restes à réaliser 2018	BP 2019
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (résultat exercices antérieurs)		14 741,96 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (remboursement du capital de l'emprunt)	0,00 €	246 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Frais d'études, PLU)	19 278,00 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (achats, installations...)	84 000,00 €	330 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (constructions, travaux réalisés sur plusieurs exercices comptables)		0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES		29 886,04 €
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		18 488,41 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		102 675,89 €
SOUS TOTAL		103 278,00 €	741 792,30 €
TOTAL : RESTES A REALISER + NOUVEAUX CREDITS		845 070, 30 €	

RECETTES

Chapitre	Libellé Chapitre	Restes à réaliser 2018	BP 2019
10 68	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		0,00 €
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	200 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (TLE, remb.TVA)	0,00 €	53 500,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	317 545,00 €	147 861,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	5 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		18 488,41 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		102 675,89 €
SOUS TOTAL		317 545,00 €	527 525,30 €
TOTAL : RESTES A REALISER + NOUVEAUX CREDITS		845 070, 30 €	

Approbation à la majorité (10 voix pour, 2 abstentions : M. Avargues et F. Roux et 2 voix contre C. Brémond Dick + 1 procuration)

5. Dépenses à imputer aux comptes 62 32 et 62 57

Le Trésorier-comptable de la commune demande aux collectivités de prendre une délibération autorisant le Maire à engager des dépenses relatives aux fêtes, cérémonies et autres évènements, en fixant une liste de principe et en définissant les principales caractéristiques de ces dépenses prises en charge par la commune, imputables à cet article budgétaire. Il convient donc de valider la liste de dépenses pouvant être payées par la commune à l'occasion de l'organisation ou du soutien de divers évènements.

Approbation à l'unanimité (13 voix et une procuration pour)

6. Attribution de bons d'achat aux Viensois âgés de 70 ans et plus lors des fêtes de fin d'année

Depuis de nombreuses années, la commune délivre des bons d'achat aux Viensois âgés de 70 ans et plus à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Afin de pouvoir continuer à offrir ces bons, la municipalité doit, sur demande du Trésorier, produire une délibération en décidant l'octroi.

Madame le Maire propose de continuer ce dispositif et d'offrir un bon d'achat à tout résidant de 70 ans et plus et 5 bons d'achat aux habitants non imposables.

Approbation à l'unanimité (13 voix et une procuration pour)

7. Adhésion de la Commune de Simiane la Rotonde à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)

La Commune de Simiane la Rotonde a demandé à rejoindre la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Le Préfet n'y voyant pas d'obstacle, la CCPAL a délibéré pour permettre cette adhésion. Les communes membres doivent maintenant valider cette décision.

Approbation à l'unanimité (13 voix et une procuration pour)

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : mise à disposition à titre précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable du Jardin du Prieuré (Poulailler). Préavis a été donné pour transformer ce lieu en poulailler communal géré par le Foyer rural dans le cadre des jardins partagés.
- Réunion publique d'information organisée par le SIRTOM le lundi 8 avril 2019 à 18h.
- Le « jour de la nuit » aura lieu le 12 octobre prochain.
- Lors du dernier CM, il avait été validé de maintenir l'extinction nocturne de l'éclairage public toute l'année, mais pour un meilleur déroulement des festivités d'été, il est proposé que l'éclairage reste en service jusqu'à 3h durant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 4 avril 2019.

Le Maire,
Mireille Dumeste

